



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединённых Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

L'ordre du jour provisoire de la 19^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) figure dans le document **CGRFA-19/23/1**. Dans le présent document figurent l'*ordre du jour annoté et le calendrier provisoires*. On trouvera le calendrier provisoire à l'*appendice I*. Le Statut de la Commission figure dans le document **CGRFA-19/23/1/Inf.1** et le Règlement intérieur dans le document **CGRFA-19/23/1/Inf.2**. Le document intitulé *Statement of Competence and Voting Rights submitted by the European Union and its Member States* (déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres) est publié sous la cote **CGRFA-19/23/1/Inf.3**. La liste des documents est publiée sous la cote **CGRFA-19/23/1/Inf.4**.

Les travaux de la Commission sont guidés par son Plan stratégique 2023-2027, qui comprend son Programme de travail pluriannuel, tel que révisé pour la dernière fois par la Commission à sa 17^e session ordinaire¹ et mis à jour à sa dernière session². À l'heure de se pencher sur les points 2 à 14 de l'ordre du jour, la Commission souhaitera peut-être prendre en considération les recommandations de ses organes subsidiaires³, ainsi que les contributions des organisations et instruments internationaux⁴.

QUESTIONS TRANSVERSALES

POINT 2: EXAMEN DES TRAVAUX SUR LA BIODIVERSITÉ, LA NUTRITION ET LA SANTÉ HUMAINE

Il est prévu dans le Programme de travail pluriannuel de la Commission que celle-ci procède, à sa 19^e session ordinaire, à l'examen des travaux intéressant les ressources génétiques pour l'alimentation

¹ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*.

² CGRFA-18/21/Report, *appendice B*.

³ CGRFA-19/23/4.1; CGRFA-19/23/7.1; CGRFA-19/23/8.1; CGRFA-19/23/10.1; CGRFA-19/23/11.1.

⁴ CGRFA-19/23/14.1; CGRFA-19/23/14.1/Inf.1; CGRFA-19/23/14.2; CGRFA-19/23/14.2/Inf.1.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

et l'agriculture (RGAA) ainsi que la nutrition et la santé⁵. En outre, à sa 18^e session ordinaire, la Commission a prié l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de suivre les éléments nouveaux pertinents qui se feraient jour dans d'autres instances de dialogue à l'interface entre la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (BAA), la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé humaine, et de lui en rendre compte, selon qu'il conviendrait⁶.

Le document intitulé *Examen des travaux sur la biodiversité, la nutrition et la santé humaine (CGRFA-19/23/2)* donne un aperçu des activités menées par la FAO dans le domaine de la BAA et des RGAA, de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que de la santé humaine depuis la 18^e session ordinaire de la Commission. On trouvera des renseignements plus détaillés dans le document intitulé *FAO activities on biodiversity for food and agriculture for food security, nutrition and human health* (activités de la FAO dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé humaine) (CGRFA-19/23/2/Inf.1).

POINT 3: RÔLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS

À sa dernière session, la Commission a pris acte des possibilités que présentent les RGAA en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, notamment pour ce qui est d'améliorer la résistance aux organismes nuisibles et aux maladies, et a insisté sur la nécessité d'étudier pleinement ce potentiel dans le contexte de leur conservation et de leur utilisation durable⁷. Elle a également prié la FAO d'examiner et de réviser, le cas échéant, le projet de questionnaire sur les RGAA dans le contexte du changement climatique, en vue de le raccourcir, de le simplifier et de vérifier les questions, puis de le soumettre à l'examen des groupes de travail techniques intergouvernementaux (les groupes de travail) de la Commission. En outre, la Commission a prié les groupes de travail d'examiner et de réviser, le cas échéant, les *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique* (les Directives volontaires)⁸, en tenant compte de la nécessité d'aborder la question de la vulnérabilité des RGAA face au changement climatique, conformément aux accords internationaux pertinents, pour examen par la Commission à sa prochaine session⁹.

Le document intitulé *Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/3)* présente une version révisée du projet de questionnaire en vue de son examen par la Commission. Compte tenu des recommandations des groupes de travail¹⁰, il propose un processus d'examen et de révision des Directives volontaires pour examen par la Commission. De plus amples informations sur les activités de la FAO dans le domaine du changement climatique sont fournies dans le document intitulé *FAO's work on climate change* (activités de la FAO dans le domaine du changement climatique) (CGRFA-19/23/3/Inf.1).

⁵ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*, annexe 1.

⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 12.

⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 16.

⁸ FAO. 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome. <http://www.fao.org/3/i4940f/i4940f.pdf>.

⁹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 20.

¹⁰ CGRFA-19/23/7.1, paragraphes 27 et 28; CGRFA-19/23/8.1, paragraphes 17 et 18; CGRFA-19/23/10.1, paragraphe 31; CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 27.

POINT 4: ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

4.1 Rapport de la 6^e session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages

La 6^e session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages (l'Équipe de spécialistes) s'est tenue du 2 au 4 mai 2023. Son rapport (CGRFA-19/23/4.1) se trouve devant la Commission, pour examen.

4.2 Mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages

À sa dernière session, la Commission a prié le secrétariat de continuer à suivre les faits nouveaux pertinents qui se feraient jour dans le cadre des autres accords et instruments internationaux intéressant l'accès et le partage des avantages et à lui faire rapport à ce sujet¹¹. Elle a pris note d'une enquête sur les mesures nationales d'accès et de partage des avantages et a demandé que soit rédigée une étude rassemblant des exemples particuliers de dispositions en vigueur sur l'accès et le partage des avantages qui tiennent compte, directement ou indirectement, des particularités des RGAA et des connaissances traditionnelles s'y rapportant¹². En outre, la Commission s'est dite favorable à des travaux futurs qui permettraient d'approfondir les éléments factuels nécessaires pour cerner les effets des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et la conservation des RGAA et sur le partage des avantages en découlant¹³.

Le document intitulé *Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant* (CGRFA-19/23/4.2) donne un aperçu des évolutions en la matière qui ont eu lieu dans le cadre d'autres accords et instruments internationaux depuis la dernière session de la Commission, présente un projet de typologie des mesures nationales relatives à l'accès et au partage des avantages tenant compte des caractéristiques propres aux RGAA et expose un projet de questionnaire établi par le secrétariat en vue de l'élaboration d'une étude sur les effets des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages.

Le projet de typologie, tel qu'examiné et révisé par l'Équipe de spécialistes à la lumière des observations formulées par les groupes de travail¹⁴, figure dans le document intitulé *Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant: typologie des mesures nationales* (CGRFA-19/23/4.2/Inf.1). Le projet de questionnaire, tel qu'examiné et révisé par l'Équipe de spécialistes à la lumière des observations formulées par les groupes de travail¹⁵, figure dans le document intitulé *Projet de questionnaire en ligne sur les incidences des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages* (CGRFA-19/23/4.2/Inf.2).

POINT 5: INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

À sa dernière session, la Commission a pris note des applications actuelles et potentielles de l'information de séquençage numérique aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA. Elle a également demandé que soit élaboré un document reprenant les pratiques et données d'expérience les plus importantes concernant la manière dont l'«information de séquençage numérique» est produite, stockée, obtenue et utilisée aux fins de la recherche-développement sur les RGAA, y compris des renseignements utiles sur la protection de la propriété intellectuelle¹⁶. Elle a

¹¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 31.

¹² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 26.

¹³ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 27.

¹⁴ CGRFA-19/23/7.1, paragraphe 35; CGRFA-19/23/8.1, paragraphe 24; CGRFA-19/23/10.1, paragraphe 38; CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 32.

¹⁵ CGRFA-19/23/7.1, paragraphe 36; CGRFA-19/23/8.1, paragraphes 25 et 26; CGRFA-19/23/10.1, paragraphe 39; CGRFA-19/23/11.1, paragraphe 33.

¹⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 35.

demandé en outre au secrétariat de continuer à suivre l'évolution des travaux au sein d'autres instances en ce qui concerne l'information de séquençage numérique afin de concourir à l'analyse des possibilités étudiées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de manière à cerner les aspects qu'il convient de prendre en compte lorsqu'il est question d'information de séquençage numérique dans le contexte des RGAA¹⁷.

Le document intitulé *Information de séquençage numérique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/5)* donne des renseignements sur la production, le stockage, l'obtention et l'utilisation de l'information de séquençage numérique aux fins de la recherche-développement sur les RGAA. Il présente un compte rendu de l'atelier mondial intersessions sur l'information de séquençage numérique et les RGAA tenu à la demande de la Commission. Il résume également les faits nouveaux survenus au sein d'autres instances, notamment la décision prise par la Conférence des Parties à la CDB à sa 15^e réunion, consistant à établir, dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, un mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, y compris un fonds mondial¹⁸. Le document vise à obtenir des indications de la Commission sur les futurs travaux relatifs à l'information de séquençage numérique. On trouvera de plus amples informations dans le projet d'étude intitulé *The role of digital sequence information for the conservation and sustainable use of genetic resources for food and agriculture: Opportunities and challenges* (le rôle de l'information de séquençage numérique dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: possibilités et défis) (CGRFA-19/23/5/Inf.1).

BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

POINT 6: CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

À sa dernière session, la Commission a approuvé le *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁹. Celui-ci vise à remédier aux lacunes et aux besoins recensés dans le rapport établi à l'initiative des pays sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde²⁰. Le Cadre d'action a ensuite été approuvé par le Conseil²¹. La Commission et le Conseil ont également souligné l'importance de la complémentarité des plans d'action mondiaux de la Commission et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (anciennement «cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020»), et ont encouragé la FAO à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ce dernier²². La *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*²³ joue un rôle déterminant à cet égard. La Stratégie, qui porte sur les travaux de la FAO dans ce domaine, vise à intégrer la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles et, à cette fin, à réduire les effets négatifs des pratiques agricoles sur la biodiversité, à promouvoir des pratiques agricoles durables et à conserver, à améliorer, à préserver et à rétablir la biodiversité dans son ensemble.

¹⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 37 et 39.

¹⁸ CBD/COP/DEC/15/9.

¹⁹ FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>.

²⁰ FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. Sous la direction de J. Bélanger et D. Pilling. Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA3129EN>.

²¹ CL 168/REP, paragraphe 38.

²² Résolution 1/168 – *La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*. CL 168/REP, p. 26 et 27.

²³ FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca7722fr>.

Le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CGRFA-19/23/6.1)* expose brièvement les points principaux du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, met en parallèle les instruments de la Commission et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et examine leur degré de complémentarité (c'est-à-dire dans quelle mesure leur mise en œuvre peut s'avérer mutuellement bénéfique).

Le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture²⁴ prévoit que la Commission participe à l'examen et à la mise à jour du Plan d'action. Conformément à cette disposition, le document intitulé *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 y afférent (CGRFA-19/23/6.2)* rend compte de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action et vise à recueillir les observations et les contributions de la Commission au sujet du projet de plan d'action 2024-2027.

RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

POINT 7: RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

7.1 Rapport de la 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La 11^e session du Groupe de travail a eu lieu du 18 au 20 avril 2023. Son rapport (CGRFA-19/23/7.1) se trouve devant la Commission, pour examen.

Si la Commission souhaite que le Groupe de travail se réunisse avant sa prochaine session ordinaire, elle devra procéder à l'élection des membres du Groupe de travail²⁵.

7.2 Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

À sa dernière session, la Commission a accepté de reporter à fin décembre 2021 le dernier délai pour la présentation des rapports de pays en vue de l'élaboration du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*²⁶. Au total, 105 pays ont présenté des rapports sur la mise en œuvre du *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²⁷ (deuxième Plan d'action mondial); 115 pays au total ont présenté des rapports à la FAO sur les indicateurs connexes relatifs à l'objectif de développement durable 2.

Le document intitulé *Élaboration du Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA-19/23/7.2)* récapitule brièvement l'élaboration des évaluations mondiales des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) par la FAO, résume le processus de collecte de données et les principales sources d'informations relatives au projet de Troisième Rapport et présente les principales constatations préliminaires. Le projet de Troisième Rapport figure dans le document intitulé *Draft Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture* (projet de Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde) (CGRFA-19/23/7.2/Inf.1).

²⁴ FAO. 2021. *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5515fr>.

²⁵ Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/7.1/Inf.1), article III.1.

²⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 107.

²⁷ FAO. 2021. *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/i2624f/i2624f00.htm>.

7.3 Mise en œuvre et examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le deuxième Plan d'action mondial a été adopté par le Conseil de la FAO à sa 143^e session en novembre 2011²⁸. Il fournit un cadre convenu au niveau international pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Il constitue en outre un élément d'appui du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, conformément à l'article 14 du Traité. Son exécution apporte une contribution essentielle à l'action menée pour réaliser les objectifs du Traité²⁹ et facilitera par ailleurs la mise en œuvre de la CDB, notamment les principales cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal³⁰.

À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO, entre autres, d'aider les pays à assurer la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs et des variétés locales, ainsi que des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments. Elle a également demandé à la FAO de continuer d'aider les pays à conserver les RPGAA et à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux, y compris la sélection végétale, pour assurer la fourniture de semences et de matériel végétal variés et d'excellente qualité, en particulier afin de répondre aux besoins et priorités des petits exploitants³¹.

Le document intitulé *Mise en œuvre et examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/7.3)* fournit des informations sur les mesures prises par la FAO depuis la dernière session de la Commission, en collaboration étroite avec ses partenaires, en vue d'aider les pays à exécuter le deuxième Plan d'action mondial. Il vise en outre à obtenir des orientations de la Commission au sujet de l'examen du deuxième Plan d'action mondial compte tenu des conclusions du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

7.4 Effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences

À sa dernière session, la Commission a prié la FAO de mener, en collaboration avec les instances du Traité, des recherches plus approfondies sur les effets des politiques, lois et réglementations relatives aux semences, en tenant compte de la diversité des facteurs susceptibles d'influencer et éventuellement d'améliorer la capacité des agriculteurs d'obtenir, à un prix abordable, suffisamment de semences et de matériel végétal issus de variétés diverses et adaptées aux conditions locales, y compris les variétés des agriculteurs/variétés locales³².

Le document intitulé *Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences (CGRFA-19/23/7.4)* propose des recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences. Un projet de note conceptuelle est reproduit à l'*appendice I* du document précité, qui est soumis à l'examen de la Commission.

POINT 8: RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

8.1 Rapport de la 7^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

La 7^e session du Groupe de travail a eu lieu du 7 au 9 mars 2023. Son rapport (**CGRFA-19/23/8.1**) se trouve devant la Commission, pour examen.

²⁸ CL 143/REP, paragraphe 43.

²⁹ Deuxième Plan d'action mondial, paragraphe 313.

³⁰ Voir CGRFA-19/23/6.1.

³¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 99.

³² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 105.

Si la Commission souhaite que le Groupe de travail se réunisse avant sa prochaine session ordinaire, elle devra procéder à l'élection des membres du Groupe de travail³³.

8.2 Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde

À sa dernière session, la Commission a exhorté les pays, les réseaux régionaux et les organisations internationales compétentes qui ne l'avaient pas encore fait à transmettre leurs rapports en vue de l'élaboration du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* à la FAO avant le 31 octobre 2021 ou dès que possible après cette date³⁴. Elle a demandé en outre à la FAO de présenter le projet de deuxième rapport au Groupe de travail puis à la Commission, afin qu'elle l'examine à sa 19^e session ordinaire³⁵.

Le document intitulé *Élaboration du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (CGRFA-19/23/8.2)* décrit brièvement les activités menées dans le cadre de l'élaboration du Deuxième Rapport et propose des mesures à prendre quant aux prochaines étapes, afin que la Commission puisse les examiner. Le projet de deuxième rapport figure dans le document intitulé *Draft Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources* (projet de deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde) (CGRFA-19/23/8.2/Inf.1).

8.3 Mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

À sa dernière session, la Commission a invité les pays à déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières³⁶ et à contribuer, par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux, à l'élaboration et à la mise à l'essai du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières³⁷.

Le document intitulé *Mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (CGRFA-19/23/8.3)* résume les activités que la FAO a menées depuis la dernière session de la Commission, en collaboration avec ses partenaires, pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ces activités sont regroupées en fonction des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Le document vise à obtenir des orientations de la Commission concernant la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment l'issue de l'examen des conclusions du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*³⁸.

Le document intitulé *Second Report on the Implementation of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources* (deuxième rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières) (CGRFA-19/23/8.3/Inf.1) donne des renseignements sur les efforts consentis par les pays pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial, sur la base des rapports que les pays ont transmis à la FAO. Le premier rapport de la série a été présenté en 2019³⁹.

³³ Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (CGRFA-19/23/8.1/Inf.1), article III.1.

³⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 65.

³⁵ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 66.

³⁶ FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. <https://www.fao.org/3/i3849f/i3849f.pdf>.

³⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 62.

³⁸ CGRFA-19/23/8.2; CGRFA-19/23/8.2/Inf.1.

³⁹ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1.

POINT 9: RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS

À sa 17^e session ordinaire, la Commission a adopté le Plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture⁴⁰. Le Plan de travail prévoit qu'à la présente session, la Commission s'intéresse à deux groupes fonctionnels: les micro-organismes des sols et les invertébrés, en particulier les organismes utilisés dans la bioremédiation et ceux qui participent au cycle des nutriments, et les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants⁴¹.

9.1 Micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation et au cycle des nutriments

Le document intitulé *Micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation et au cycle des nutriments (CGRFA-19/23/9.1)*, s'appuyant sur les conclusions du projet d'étude présenté dans le document intitulé *Draft study on the sustainable use and conservation of soil microorganisms and invertebrates that contribute to bioremediation of agricultural pollutants and soil nutrient cycling* (projet d'étude sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation visant à éliminer les polluants agricoles et au cycle des nutriments des sols) (**CGRFA-19/23/9.1/Inf.1**), présente un aperçu de la situation concernant ce groupe de micro-organismes et invertébrés et vise à obtenir des orientations de la Commission au sujet des futurs travaux sur la question.

L'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur la diversité biologique des sols est décrit dans le document intitulé *Progress report on the implementation of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Soil Biodiversity* (rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols) (**CGRFA-19/23/9.1/Inf.2**).

9.2 Micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants

Le document intitulé *Micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants (CGRFA-19/23/9.2)*, faisant fond sur les conclusions du projet d'étude présenté dans le document intitulé *Draft study on the sustainable use and conservation of microorganisms of relevant for ruminant digestion* (projet d'étude sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants) (**CGRFA-19/23/9.2/Inf.1**), donne un aperçu de la situation concernant ce groupe de micro-organismes et de sa gestion. La Commission y est invitée à donner des indications au sujet des futurs travaux sur la question.

9.3 Pollinisateurs, agents de lutte biologique et biostimulants: suivi

À sa dernière session, la Commission a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a demandé au secrétariat de collaborer avec les groupes d'experts concernés à la formulation de recommandations qui seraient examinées plus avant par la Commission afin de conserver l'impulsion donnée aux travaux sur les différents groupes fonctionnels des micro-organismes et des invertébrés⁴².

Pollinisateurs

À sa dernière session, la Commission s'est félicitée du projet d'étude sur les pollinisateurs invertébrés et a souligné l'importance de toutes les abeilles et des autres pollinisateurs invertébrés pour la sécurité alimentaire. Elle a noté qu'il faudrait donner suite aux conclusions et aux recommandations de l'étude. Par ailleurs, la Commission a prié la FAO de voir s'il convenait de créer une plateforme mondiale qui

⁴⁰ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 95.

⁴¹ CGRFA-17/19/Rapport, appendice E.

⁴² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 93.

s'occuperait des pollinisateurs et des services de pollinisation au niveau mondial et de réfléchir à la manière dont elle serait organisée, et de lui présenter un exposé sur la question à sa session suivante⁴³.

Le document intitulé *Nécessité et modalités de fonctionnement possibles d'une plateforme mondiale sur les pollinisateurs* (CGRFA-19/23/9.3.1) fournit un bref compte rendu des activités pertinentes de la FAO. Il y est rappelé les conclusions de l'étude sur les pollinisateurs invertébrés, qui a été rendue publique en tant qu'**étude de référence n° 72**, et la Commission y est invitée à donner des indications quant aux activités futures à mener sur ce groupe d'invertébrés. On y trouve également un aperçu du contexte institutionnel mondial dans lequel s'inscrit la gestion des pollinisateurs ainsi qu'une analyse du rôle et des modalités de fonctionnement que peut avoir une plateforme mondiale consacrée aux pollinisateurs afin que la Commission les examine. L'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs est décrit dans le document intitulé *Progress report on the implementation of the International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Pollinators* (rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs) (CGRFA-19/23/9.3.1/Inf.1).

Agents de lutte biologique

À sa dernière session, la Commission a pris note d'un projet d'étude sur les agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et les biostimulants⁴⁴. Le document intitulé *Conservation et utilisation durable des agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et des biostimulants microbiens* (CGRFA-19/23/9.3.2) présente les conclusions de l'étude, qui a été rendue publique en tant qu'**étude de référence n° 71**. La Commission y est invitée à donner des indications concernant les activités qui pourraient être menées sur les agents de lutte biologique microbiens et invertébrés et sur les biostimulants microbiens.

POINT 10: RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

10.1 Rapport de la 12^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La 12^e session du Groupe de travail a eu lieu du 18 au 20 janvier 2023. Son rapport (CGRFA-19/23/10.1) se trouve devant la Commission, pour examen.

Si la Commission souhaite que le Groupe de travail se réunisse avant sa prochaine session ordinaire, elle devra procéder à l'élection des membres du Groupe de travail⁴⁵.

10.2 Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

À sa dernière session, la Commission a appelé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial)⁴⁶ et a demandé à la FAO de prêter un appui technique et stratégique complémentaire⁴⁷.

Le document intitulé *Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (CGRFA-19/23/10.2) résume les activités que la FAO a menées depuis la 18^e session ordinaire de la Commission pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les activités sont regroupées en fonction de leur pertinence au regard des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. En outre, le document aborde la collaboration de la FAO avec d'autres parties prenantes et rend compte de la situation financière. On trouvera un résumé plus détaillé des projets, réunions, manifestations de renforcement des capacités et publications de la FAO appuyant la mise en

⁴³ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 80 à 83.

⁴⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 84.

⁴⁵ Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/10.1/Inf.1), article III.1.

⁴⁶ FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome.

<https://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf>.

⁴⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 70.

œuvre du Plan d'action mondial dans le document intitulé *Summary progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources* (rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques) (CGRFA-19/23/10.2/Inf.1). Des données et des informations nationales actualisées sur les races d'animaux, issues du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques de la FAO (DAD-IS), sont présentées dans le document intitulé *Status and trends of animal genetic resources – 2022* (rapport 2022 sur la situation et les évolutions en matière de ressources zoogénétiques) (CGRFA-19/23/10.2/Inf.2). On trouve des informations plus détaillées sur l'avancement de la mise au point du DAD-IS dans le document intitulé *Detailed report on the development of the Domestic Animal Diversity Information System* (rapport détaillé sur la mise au point du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques) (CGRFA-19/23/10.2/Inf.3). Afin de donner suite à une demande de la Commission⁴⁸, le document intitulé *Methods for estimation of within-population genetic variation* (méthode pour l'estimation de la variation génétique au sein d'une population) (CGRFA-19/23/10.2/Inf.4) a été mis au point. Il contient une étude sur la disponibilité de données génomiques et/ou de données démographiques sur les races, l'accès à ces données et leur utilisation optimale, afin de déterminer quels pourraient être les paramètres appropriés pour compléter les données sur la taille des populations par race en tant qu'indicateurs de la diversité génétique au sein des races d'animaux d'élevage.

10.3 Élaboration du *Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

Le Programme de travail pluriannuel de la Commission prévoit que le *Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième Rapport) soit présenté à la 20^e session ordinaire de la Commission, en 2025⁴⁹. Cependant, il est proposé de reporter la présentation du Troisième Rapport à la 21^e session ordinaire de la Commission⁵⁰.

Le document intitulé *Élaboration du Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-19/23/10.3) contient des propositions concernant le calendrier, la portée, le contenu et le processus préparatoire du Troisième Rapport, et recense les ressources nécessaires, compte tenu des recommandations formulées par le Groupe de travail à sa 12^e session⁵¹.

POINT 11: RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES

11.1 Rapport de la 4^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

La 4^e session du Groupe de travail a eu lieu du 21 au 23 février 2023. Son rapport (CGRFA-19/23/11.1) se trouve devant la Commission, pour examen.

Si la Commission souhaite que le Groupe de travail se réunisse avant sa prochaine session ordinaire, elle devra procéder à l'élection des membres du Groupe de travail⁵².

⁴⁸ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 77.

⁴⁹ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*.

⁵⁰ CGRFA-19/23/12, *appendice I, annexe 1*.

⁵¹ CGRFA-19/23/10.1, paragraphes 19 à 25.

⁵² Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/11.1/Inf.1), article III.1.

11.2 Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

À l'invitation de la Commission⁵³, le Conseil a adopté, à sa 168^e session, en décembre 2021, le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Plan d'action mondial)^{54, 55}.

Le document intitulé *Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/11.2.1)* résume les activités que la FAO a menées depuis septembre 2021, en collaboration avec ses partenaires, pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et la Commission y est invitée à donner des indications quant aux activités futures à mener. Le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, à sa 11^e session, s'est félicité de l'adoption du Plan d'action mondial et a insisté sur la nécessité, aux fins de l'amélioration génétique des espèces exploitées dans l'aquaculture, que les pratiques de reproduction sélective se généralisent (**CGRFA-19/23/11.2.1/Inf.1**). Le Comité des pêches, à sa 35^e session, s'est félicité du travail de la FAO sur le Plan d'action mondial et s'est dit favorable à la mise en œuvre du système mondial d'information y afférent, l'objectif étant d'encourager une utilisation efficace et durable des espèces aquatiques (**CGRFA-19/23/11.2.1/Inf.2**).

À la demande de la Commission, le document intitulé *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/11.2.2)* propose des indicateurs relatifs aux ressources et aux processus permettant de suivre l'état des ressources génétiques aquatiques et la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

POINT 12: RAPPORT D'ACTIVITÉ ET EXAMEN

Le document intitulé *Plan stratégique pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: examen et actualisation (CGRFA-19/23/12)* présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 depuis la 16^e session ordinaire de la Commission. On y trouve aussi le projet de plan stratégique pour la période 2023-2031, qui couvre les cinq prochaines sessions de la Commission, y compris la 19^e session ordinaire. Le projet de plan stratégique tient compte des observations et des contributions transmises par les groupes de travail, que le Bureau a rassemblées en vue de leur examen par la Commission.

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

POINT 13: ORGANISATION DES FUTURES ACTIVITÉS INTERSESSIONS DE LA COMMISSION

À sa dernière session, la Commission a évoqué la possible réorganisation de ses activités intersessions. Elle a en outre chargé son Bureau de mener des consultations informelles à participation non limitée en vue: i) de définir les critères sur la base desquels les différentes solutions proposées pour la réorganisation des activités intersessions de la Commission devraient être évaluées; ii) d'examiner et de réviser, selon qu'il conviendrait, les options présentées lors de la précédente session de la Commission et d'en proposer de nouvelles si nécessaire; iii) d'évaluer la liste de solutions sur la base

⁵³ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 58.

⁵⁴ FAO. 2022. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb9905fr>

⁵⁵ CL 168/REP, paragraphe 38 a.

des critères établis. Elle a demandé que des recommandations concertées lui soient présentées afin qu'elles les examine à la présente session⁵⁶.

Le document intitulé *Organisation des futures activités intersessions de la Commission (CGRFA-19/23/13)* donne un bref aperçu de l'organisation actuelle des activités intersessions de la Commission. Sur la base du rapport établi par le Bureau au sujet des consultations informelles, qui se sont tenues en novembre 2022, le document présente les critères sur lesquels la Commission souhaitera peut-être s'appuyer pour évaluer les différentes solutions possibles pour l'organisation des futures activités intersessions de la Commission et présente différentes solutions possibles, dont la liste a été établie par le Bureau à la suite des consultations informelles. En outre, le document indique le coût des différentes solutions et contient, conformément au Statut de la Commission, un rapport du Directeur général sur les incidences qu'auraient sur le programme, l'administration et les finances de l'Organisation les solutions consistant à établir des groupes de travail sectoriels ou tous autres organes subsidiaires.

COOPÉRATION

POINT 14: COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

À sa dernière session, la Commission a demandé à sa Secrétaire de continuer à demander aux organisations et instruments internationaux de fournir des contributions, et de les lui communiquer à titre d'information⁵⁷.

Le document intitulé *Coopération avec des organisations et des instruments internationaux (CGRFA-19/23/14.1)* donne des informations sur le processus par lequel les organisations et les instruments internationaux ont fourni des renseignements aux fins de la présente session.

Le document intitulé *Submissions by international instruments and organizations on biodiversity for food and agriculture* (contributions des organisations et des instruments internationaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) (*CGRFA-19/23/14.1/Inf.1*) regroupe les commentaires et les contributions d'organisations et d'instruments internationaux sur les thèmes prioritaires de la présente session.

Le document intitulé *Coopération avec le secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-19/23/14.2)* donne des renseignements sur la coopération de la Commission avec le Traité. La Commission y est invitée à donner des indications concernant leur coopération future. Il est fait état des évolutions récentes survenues dans le cadre du Traité dans le document intitulé *Report from the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture* (rapport du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) (*CGRFA-19/23/14.2/Inf.1*).

AUTRES QUESTIONS

POINT 15: QUESTION DIVERSES

POINT 16: DATE ET LIEU DE LA 20^E SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

POINT 17: ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

POINT 18: ADOPTION DU RAPPORT

⁵⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 111 et 112.

⁵⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 117.

APPENDICE I
CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Intitulé	Documents de travail
Lundi 17 juillet 2023 matin			
10 h - 13 h	Ouverture de la session		
	1.	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA-19/23/1 CGRFA-19/23/1 Add.1 Rev.1
	QUESTIONS TRANSVERSALES		
	2	Examen des travaux sur la biodiversité, la nutrition et la santé humaine	CGRFA-19/23/2
	3	Rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	CGRFA-19/23/3
	4	Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	
		4.1 Rapport de la 6 ^e session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages	CGRFA-19/23/4.1
		4.2 Mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages	CGRFA-19/23/4.2
	5	Information de séquençage numérique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/5
Lundi 17 juillet 2023 après-midi			
15 h - 18 h	BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE		
	6	Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/6.1 CGRFA-19/23/6.2
	RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE		
	7	Ressources phytogénétiques	
		7.1 Rapport de la 11 ^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/7.1
		7.2 <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	CGRFA-19/23/7.2

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Intitulé	Documents de travail
		7.3 Mise en œuvre et examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/7.3
		7.4 Effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences	CGRFA-19/23/7.4

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Intitulé	Documents de travail
Mardi 18 juillet 2023 matin			
10 h - 13 h	8	Ressources génétiques forestières	
		8.1 Rapport de la 7 ^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières	CGRFA-19/23/8.1
		8.2 <i>Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	CGRFA-19/23/8.2
		8.3 Mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	CGRFA-19/23/8.3
Mardi 18 juillet 2023 après-midi			
15 h - 18 h	9	Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés	
		9.1 Micro-organismes et invertébrés des sols participant à la bioremédiation et au cycle des nutriments	CGRFA-19/23/9.1
		9.2 Micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants	CGRFA-19/23/9.2
		9.3 Pollinisateurs, agents de lutte biologique et biostimulants: suivi	CGRFA-19/23/9.3.1 CGRFA-19/23/9.3.2
Mercredi 19 juillet 2023 matin			
10 h - 13 h	10	Ressources zoogénétiques	
		10.1 Rapport de la 12 ^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/10.1
		10.2 Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	CGRFA-19/23/10.2

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Intitulé	Documents de travail
		10.3 Élaboration du <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	CGRFA-19/23/10.3
Mercredi 19 juillet 2023 après-midi			
15 h - 18 h	11	Ressources génétiques aquatiques	
		11.1 Rapport de la 4 ^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/11.1
		11.2 Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-19/23/11.2.1 CGRFA-19/23/11.2.2
Date et heure Point de l'ordre du jour Intitulé Documents de travail			
Jeudi 20 juillet 2023 matin			
10 h - 13 h	PLAN STRATÉGIQUE POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE		
	12	Rapport d'activité et examen	CGRFA-19/23/12
Jeudi 20 juillet 2023 après-midi			
15 h - 18 h	MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION		
	13	Organisation des futures activités intersessions de la Commission	CGRFA-19/23/13
	COOPÉRATION		
	14	Coopération avec des organisations et des instruments internationaux	CGRFA-19/23/14.1 CGRFA-19/23/14.2
	AUTRES QUESTIONS		
	15	Questions diverses	
	16	Date et lieu de la 20^e session ordinaire de la Commission	
17	Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur		
Vendredi 21 juillet 2023 après-midi			
15 h - 18 h	18	Adoption du rapport	